



REGISTRE REDIGE PAR LE COLLECTIF PARENTS974MOBILISATION

**DANS LE CADRE DE L'APPLICATION
DU PROTOCOLE SANITAIRE
AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

ILE DE LA REUNION

Février 2021



Contexte

Le collectif Parents974Mobilisation a été créé dès la mise en œuvre du protocole sanitaire dans les établissements scolaires à la rentrée d'août 2020.

Il regroupe près de 7 800 membres.

Le collectif met à disposition de parents d'élèves et d'élèves une plateforme d'échanges et d'entraide.

Lors du renforcement du protocole sanitaire annoncé début février 2021, des milliers de témoignages de parents ou d'enfants en détresse ont été recueillis.

Le collectif a ainsi relevé de nombreuses situations mettant en exergue une application **aléatoire** et **subjective** du protocole sanitaire nationale, ainsi que de **lourdes conséquences** de ce dernier sur les enfants.

Le collectif dénonce la transmission d'une information sans fondement des autorités selon laquelle il existerait une étude scientifique qui démontrerait que le masque ne présente pas de danger pour les enfants. Malgré de multiples demandes, personne n'a jamais été en mesure de fournir cette étude.

Introduction

Ce registre a été rédigé avec le support de témoignages d'élèves, de parents d'élèves et d'enseignants recueillis par le Collectif.

L'ensemble de ces situations ont été constatées entre le 8 et le 25 février 2021 sur le département de La Réunion.

Ce registre a été établi de la manière suivante :

1. Situation factuelle remontée
2. Comparaison avec les textes de loi en vigueur
3. Témoignages des parents / enfants

Le collectif Parents974Mobilisation



Synthèse

Ce registre se décline en 4 parties, vous en trouverez ci-dessous une synthèse.

<p>Situations constatées découlant d'une interprétation personnelle et incorrecte du protocole sanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none">• Interdiction d'utilisation des brasseurs d'air dans les classes• Lors de la confirmation d'un cas COVID positif dans un établissement => demande de présentation d'un test PCR négatif + Manque de transparence et d'information des familles• Réduction drastique du temps de repas à 10 minutes• Abus de pouvoir divers• Mise en place de dépistage massif sans recueil du consentement des parents• Non-respect de l'intimité de l'enfant avec la suppression des vestiaires
<p>Situations constatées découlant d'une interprétation personnelle et incorrecte du protocole sanitaire dans le cadre du port du masque obligatoire</p>	<ul style="list-style-type: none">• Pratique de l'EPS avec obligation du port du masque• Privation totale de récréation pour non-port du masque ou masque pas porté « correctement »• Port du masque à la cantine : masque remis entre deux bouchées• Refus d'accès à l'établissement sans masque / Menace d'exclusion• Refus d'accès à l'établissement sans masque avec certificat médical• Obligation du port du masque pendant la 1ere semaine du 8 février• Mise en place de système de notation en cas de non-port du masque ou masque pas porté « correctement »• Mise en place d'un système de points / demander l'autorisation pour aller respirer• Enfant avec un PAI : manque d'information, obligation du port du masque
<p>Répercussions constatées du port du masque sur la santé physique des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none">• Troubles physiques• Difficultés de concentration• Difficultés dans les apprentissages• Risque accru d'auto-contamination du fait de la manipulation fréquente du masque
<p>Répercussions constatées du port du masque sur la santé mentale des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none">• Démotivation• Angoisse• Altération des relations sociales• Discrimination, stigmatisation, culpabilisation, pression morale, harcèlement

Situations constatées découlant d'une interprétation personnelle et incorrecte du protocole sanitaire en vigueur par le personnel enseignant et les directeurs d'établissements

- **Interdiction d'utilisation des climatisations ou brasseurs d'air dans les classes**

⇒ Avec une température moyenne de 30° et 80% d'humidité en cette période estivale = cela rend les conditions de travail plus que difficiles et se révèle nocif pour la santé

Hors, le protocole autorise bien le fonctionnement des climatisation ou brasseur d'air

Extrait du PROTOCOLE SANITAIRE – GUIDE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CONTEXTE COVID-19 POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 – 28 janvier 2021

En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement et son entretien doivent être assurés.

- **Lors de la confirmation d'un cas COVID positif dans un établissement**

⇒ Manque d'information des familles concernant les cas contact à risque générant une psychose

⇒ Demande de présentation d'un test PCR négatif

Hors, le protocole sanitaire indique que :

- *lorsqu'un élève porte un masque grand public il n'est pas considéré comme « cas contact à risque »*
- *les responsables légaux doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et de son résultat = et non « présenter le résultat du test »*

Extrait du PROTOCOLE SANITAIRE



Extrait du PROTOCOLE SANITAIRE FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) Mise à jour le 19/02/2021

Pour les personnels, les élèves en école élémentaire, les collégiens et les lycéens

Les personnels et les élèves identifiés comme contacts à risque ne sont pas accueillis dans l'école ou l'établissement jusqu'au résultat négatif d'un test RT-PCR ou antigénique réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours.

Extrait de témoignages

Hier, ma fille au lycée m'appelle en catastrophe, une infirmière serait passé dans la classe en fin de matinée, demandant aux enfants de prendre leurs affaires et de rentrer chez eux, il y aurait la mère d'un élève positive au variant. Ils ne pourront venir qu'avec le test fait négatif. Les enfants étaient donc dehors, livrés à eux même avec l'angoisse de rechercher en appelant tout le monde pour savoir qui était atteint, pour savoir donc s'ils étaient personne contact. On leur a laissé dans leur angoisse, dans leur inquiétude, dehors. Qu'est ce qui aurait pu arriver???? Normalement on demande une décharge signée pour récupérer les enfants. Et maintenant rien, y a plus rien, ils sont livrés à eux même. Je n'ai reçu un mail que vers 14H. J'espère que tous les enfants sont bien rentrés sans encombre

- **Réduction drastique du temps de repas à 10 minutes**
⇒ Cela rend ce moment insupportable et source de stress

Hors le Protocole sanitaire indique bien que le recours à d'autres espaces que les locaux habituels doit être exploiter afin justement de respecter les plages horaires nécessaires au temps de repas

Extrait du site de l'éducation nationale

Les élèves de primaire doivent avoir **au moins 30 minutes pour prendre leur repas** (sans compter l'attente éventuelle du service). **La pause du**

Extrait du Protocole sanitaire fiche thématique RESTAURATION

exploiter, lorsque l'étalement des plages horaires ou l'organisation de plusieurs services ne permettent pas de respecter les règles de distanciation et la limitation du brassage entre groupes d'élèves (ou l'interdiction du brassage dans le premier degré), d'autres espaces que les locaux habituellement dédiés à la restauration (salles des fêtes, gymnases, etc.) ;

Extrait de témoignages

Bonjour, besoin d'un petit conseil.
Après le masque on passe à la cantine. Depuis hier les enfants n'ont plus que 10 minutes pour manger.... après c'est fini!!! Est ce le baignoire ou une école ??? Il ne manque plus que les barreaux aux fenêtres et les matons.
Bref à qui s'adresser pour réclamer au moins 20 minutes de pauses repas?
La mairie? Le rectorat ? Et qu'elle est la méthode la plus efficace ?

- **Abus de pouvoir divers**

Extrait de témoignages

Mon fils de 6 ans a été puni par le directeur à la récréation parce que son masque a cassé 🤔 ! Le pire c'est qu'il en a 2 autres de rechange dans son sac et on n'a pas laissé aller en récupérer un !!!
Je suis contre le port du masque mais malgré moi mon fils en difficulté scolaire a besoin d'aller à l'école...

Bonjour, je me permets de vous recontacter car ma fille de 6 ans a eu une éviction d'école de 15 jours car elle a développé des troubles anxieux à l'annonce du port du masque avec certificat médical à l'appui. Lorsque mon mari a apporté le certificat à la maîtresse on lui a bien dit que si ça reproduisait on risquait d'être radié et de perdre nos alloc ! Est-ce légal et connaissez vous un avocat vers qui je puisse m'orienter si besoin ?

- **Mise en place de dépistage massif au sein des établissements sans recueil du consentement des parents**

- ⇒ Ici il y a un réel manque d'information.
- ⇒ Le consentement des parents n'est pas recherché = violation de l'autorité parentale
- ⇒ On parle de « volontaires » chez des élèves âgés de 11 à 15 ans alors que leur degré de maturité n'est pas adapté à une telle décision.

Hors, le code civil indique que l'autorité parentale des mineurs appartient aux parents. Les parents doivent donc donner leur accord et ensuite le dépistage pourrait être effectué si l'élève est bien d'accord également.

Extrait du code civil

L'article 371-1 du Code civil indique que l'autorité parentale "appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité".

Si la décision d'un soin, d'un traitement ou de toute intervention chirurgicale appartient d'abord aux titulaires de l'autorité parentale, le patient mineur a également son mot à dire. Après avoir reçu des informations adaptées à son degré de maturité sur son état de santé, le consentement du mineur doit être



systematiquement recherché s'il est apte à exprimer sa volonté.

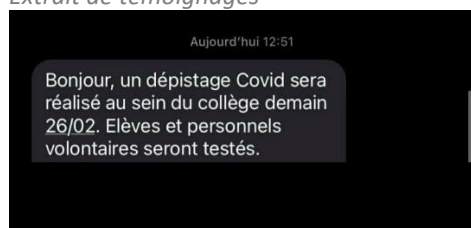
Extrait du PROTOCOLE SANITAIRE FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) Mise à jour le 19/02/2021

Les écoles et établissements scolaires restant ouverts, des mesures de dépistage sont proposées aux personnels et élèves, après accord des responsables légaux, dans les établissements scolaires des premier et second degrés, publics et privés sous contrat.

Les élèves peuvent-ils bénéficier de ces campagnes de tests antigéniques ?

Oui, dans les conditions indiquées ci-avant et avec l'accord du responsable légal.

Extrait de témoignages



- **Non-respect de l'intimité de l'enfant avec la suppression des vestiaires**

Extrait du PROTOCOLE SANITAIRE FICHE THEMATIQUE EPS

Usage des vestiaires

Dans la mesure du possible, les élèves viennent en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. Si le recours aux vestiaires est inévitable et à défaut de vestiaires individuels, il convient alors de respecter la réglementation et le protocole sanitaire applicable.

Extrait de témoignages

bonjour a vous je voudrais vous faire part d'une information qui me revolté sur la commune du tampon en particulier la piscinine municipale .

ma fille de 6ans vas avoir bientôt le sport en piscine et je suis révolter de ce que la maitresse nous a informer sur les mesure prise pour les enfants

ils nauront pas droit au vestiaire car ils ne veulent pas que les contamination ce fasse alors les élèves devront ce changer après le cours de piscine autour de la piscine sans rien pour les cacher

je trouve sa inadmissible de faire sa alors que des pervers peuvent les prendre en photo ou autre ma fille de 6 ans va ce retrouver a montrer sa nudité devant tout le monde

apres le masque obligatoire japprend ceci lors de la reunion, parent prof.

voile je voulais vous faire partager ceci car nous sommes au point que les enfant ce retouve a faire des chose pas normal

Situations constatées découlant d'une interprétation personnelle et incorrecte du protocole sanitaire en vigueur DANS LE CADRE DU PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE par le personnel enseignant et les directeurs d'établissements

- **Pratique de l'EPS avec obligation du port du masque**
 - ⇒ Cela peut provoquer des malaises et des difficultés de respirer
 - ⇒ Il s'agit d'une **mise en danger d'autrui**

Hors, le protocole indique bien que le masque est proscrit lors des activités physiques

Extrait du PROTOCOLE SANITAIRE – FICHE THEMATIQUE EPS

Port du masque et distances physiques

Le port du masque est obligatoire pour les élèves à l'école élémentaire, au collège et au lycée. Les élèves doivent le porter dans tous les temps scolaires, hors activité physique, et en tous lieux (établissement scolaire, espace extérieur).

Les activités physiques et sportives sont interdites en intérieur. Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées uniquement à l'extérieur dans le strict respect de la distanciation physique. Seules les pratiques liées aux spécialités dispensées en 1ère et en Terminale (arts du cirque, danse), ainsi que les activités de motricité à l'école maternelle, demeurent autorisées dans le strict respect des gestes barrières.

Extrait décision du CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat (CE, 23 novembre 2020, Heidmann, n°445983-446310, §18) a donc jugé que :

*« Enfin, les activités physiques et sportives réalisées par les enfants sur le temps scolaire et périscolaire, sous le contrôle de leur professeur ou d'un adulte qualifié, **sont dispensées du port du masque quel qu'en soit le lieu.** »*

Extrait de témoignages

Bonjour,

En rentrant de l'école vendredi ma fille me dit: "maman on a fait le sport avec le masque. Moi je me suis à l'écart et j'ai enlevé, je ne pouvais plus respirer."

Mais ils sont fous dans cette chaleur, ils veulent tuer nos enfants.!

Ma fille est scolarisée à _____ en CE2. Elle a 8 ans.

La directrice a décidé que les cours d'Eps se feraient avec le masque..

- **Privation totale de récréation pour non-port du masque ou masque pas porté « correctement »**

Hors, le code de l'éducation prévoit l'interdiction de privation de la totalité de la récréation.

La circulaire du 6 juin 1991 fixe le cadre des sanctions pouvant être prises par les enseignants à l'encontre des élèves. Les règlements départementaux en vigueur découlent de ce texte.

Pour l'école élémentaire, les « réprimandes » sont laissées à l'appréciation des enseignants. Deux restrictions sont toutefois apportées, l'interdiction de châtement corporel ainsi que celle de la privation de la totalité de la récréation.

Ces restrictions étaient déjà contenues dans un arrêté de 1887 qui spécifiait que « les seules punitions dont l'instituteur puisse faire usage sont les mauvais points ; la réprimande ; la privation partielle de la récréation ; la retenue après la classe, sous la surveillance de l'instituteur ; l'exclusion temporaire » et mentionnait « il est absolument interdit d'infliger aucun châtement corporel ».

Extrait de témoignages

Hier mon fils rentre de l'école et n'était pas du tout bien physiquement.

Maux de tête et envie de vomir. Je suppose que c'était dû au masque et en plus il a fait très chaud.

Il me rapporte que à la récréation de 15h, il a juste baissé son masque pour pouvoir reprendre un peu d'air et l'une des enseignantes l'a mit puni pendant tout le long de la récré.

- **Port du masque à la cantine : masque remis entre deux bouchées**

Hors, le protocole sanitaire précise bien que le masque n'est pas obligatoire tant que les élèves mangent ou boivent.

Extrait du PROTOCOLE SANITAIRE – FICHE THEMATIQUE RESTAURATION

Les personnels ainsi que les élèves de l'école élémentaire, les collégiens et les lycéens portent un masque « grand public » de catégorie 1 pendant leurs déplacements. Le port du masque est obligatoire même lorsqu'ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.

Extrait de témoignages

Bonjour ma fille a l'école [redacted] a la cantine est obligé de garder son masque entre deux bouchées, ce sont des malades de faire subir ça aux enfants.

- **Refus d'accès à l'établissement sans masque / Menace d'exclusion**

Hors, le code de l'éducation indique que les causes d'exclusion doivent être prévues dans le règlement intérieur et ne doivent intervenir qu'en cas d'exception.

Extrait

A TITRE EXCEPTIONNEL, L'EXCLUSION

(Extrait d'un article de l'Autonome de Solidarité du 30/4/2019)

A l'école élémentaire, s'il apparaît que le comportement d'un élève ne s'améliore pas malgré la conciliation et la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre de l'équipe éducative, **il peut être envisagé à titre exceptionnel que le DASEN demande au maire de procéder à la radiation et à la réinscription de l'élève dans une autre école de la même commune** et même, sous réserve d'accord des représentants légaux, dans l'école d'une autre commune.

Conseil de l'ASL : L'exclusion doit être prévue dans le règlement intérieur et constitue une exception. Elle ne peut intervenir que si toutes les solutions mises en place ont échoué. **Il est toujours primordial de rechercher toutes les solutions en amont d'une exclusion, en concertation avec les parents, l'équipe éducative, l'administration et les professionnels de santé, afin qu'elle ne soit pas perçue comme une sanction.**

- **Refus d'accès à l'établissement sans masque avec certificat médical**

Hors, le protocole sanitaire prévoit qu'en cas de pathologie particulière et sur avis d'un médecin un élève peut être dispensé.

Extrait du PROTOCOLE SANITAIRE

Le [protocole sanitaire](#) de novembre 2020 pour les écoles et les établissements scolaires précise que « L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies particulières ». Sur [Info coronavirus](#) (site du Gouvernement), il est indiqué que « en cas de pathologie particulière et sur avis du médecin traitant, un élève peut être dispensé de port du masque ».

Extrait du PROTOCOLE SANITAIRE FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) Mise à jour le 19/02/2021

Un élève ne portant pas le masque peut-il être accueilli à l'école ?

Non sauf s'il justifie médicalement qu'il est dans une situation qui permet une dérogation. Les directeurs d'école et les chefs d'établissement peuvent donc refuser l'accès à l'établissement scolaire à un élève qui refuse de porter le masque. En cas de non-port du masque par un élève à son arrivée

Extrait de témoignages

Ma fille est partie sans masque comme la semaine dernière (sauf le lundi où elle a absolument voulu le mettre...), mais avec en plus un certificat de non port du masque de notre médecin car elle a attrapé une mycose qui s'est infectée sur le nez. Je donne le papier au directeur ce matin qui dit devant la fille que le papier ne vaut rien et que si demain elle ne porte pas le masque elle ne sera pas acceptée. Donc le directeur et l'inspecteur ont un droit de santé sur

J'ai eu droit à un mot concernant mon fils de 10 ans , on doit à chaque fois le rappeler à l'ordre par les cantinière, la directrice et la maîtresse, car il porte son masque sous nez .

J'ai répondu au mot de la maîtresse en lui précisant oui j'étais au courant, car je lui ai dit si il ne sens pas bien ,de baisser son masque pour respirer. Car étant asthmatique grâce a l'acupuncture ça été stabilisé et depuis qu'il porte le masque son sifflement à ressurgi et ne l'oubliez pas l'oxygène est vital.

Et j'ai poser une question à la maîtresse, admettons que mon fils porte son masque dans le respect du protocole,il fait un malaise je porte plainte contre qui les cantinière, la directrice ou bien vous???

Lundi je reçois un appel de la directrice suite a mon mot dans le cahier de correspondance. Elle me précise :si mon fils à une contre-indications quelconque à porter le masque, veuillez voir avec votre medecin traitant et ramèner un certificats pour vos enfants.

Aujourd'hui mes enfants se rendent à l'école sans masque et avec leurs certificats ,grosse surprise elle a garder les certificats pour voir avec le rectorat. Et que je garde mes enfants .

Bonsoir alors ici j'ai mon bonhomme de 9 ans bientôt qui souffre d'une cardiopathie et donc des soucis respiratoires. Ce matin j'ai pu avoir avec le médecin généraliste un certificat pour au moins le dispenser de masques en classe en attendant son rendez vous la semaine prochaine avec son cardiologue. Mais ça n'a pas été respecté on lui a interdit d'enlever son masque en classe et la maîtresse a gardé son certificat et l'a complètement ignoré. Surtout que pour le moment je demande juste qu'il en soit dispensé en classe. Forcément avec sa cardiopathie il ne sature déjà pas à 100% d'oxygène. Il me dit qu'il demande à aller plus régulièrement au toilettes pour enlever son masque et reprendre son souffle. Dans cet école au tampon c'est assez

J'ai déposé mon fils ce matin à l'école avec un certificat médical après deux semaines d'absence, le directeur c bon ça passe il va en classe.

Coup de théâtre à 10h45 le directeur m'appelle

Les certificats médicaux ne sont plus un motif valable pour le non port de masque, il a eu un coup fils de sa hiérarchie en disant d'appeler tous les parents donc les enfants n'ont pas de masque ne seront plus acceptés à compter de demain.

- **Obligation du port du masque pendant la 1ere semaine du 8 février**

Hors, le décret national 2020-1310 du 29 octobre 2020 en vigueur ne mentionnait pas l'Ile de la Réunion jusqu'au 12 février 00h00.

Extrait de témoignages

Maman je ne me sent pas bien 😞

Qu'est ce qui t'arrive loulou !?

Je suis fatigué maman....
J'ai mal à la tête, j'ai mal au ventre...

Pourquoi !? Qu'est ce qui te fatigue autant !?
Ça s'est mal passé à l'école !?

Ben maman tu sais ?? Tu avait dis au directeur que je ne pouvait pas mettre de masque, il avait dit que pour aujourd'hui c'était OK mais ma maîtresse m'a forcé d'en porté un toute la journée...

Ah bon !?
Et tu la mis !?
Pourquoi tu ne lui as pas dis que tu allais pas bien !? Pourquoi tu n'a pas demandé à appeler maman !?

Ben maman elle m'a forcé donc j'ai pas osé
maman mais la je suis fatigué 😞

- **Mise en place de système de notation, de punition écrite ou d'heures de colle en cas de non-port du masque ou masque pas porté « correctement »**

- ⇒ Cela contribue à la stigmatisation des élèves.
- ⇒ Cela met également en avant la pression et le contrôle excessif qui sont exercés sur ces derniers tout au long de la journée.
- ⇒ Cela n'est pas en accord avec le principe de « bienveillance » et de « pédagogie ».

Extrait du code de l'éducation

Une sanction ne peut être appliquée que si elle est écrite dans le règlement d'ordre intérieur.

Extrait de témoignages

Bonjour excusez moi de vous déranger ! Merci déjà d ouvrir les débats face à l'absurdité des décisions de l'état. J aurais besoin de vos conseils sur quoi faire à propos de ce qui se passe avec ma fille en 6eme et son professeur d histoire geo.

Ce professeur depuis septembre menace les élèves si ils osent baisser le masque en dessous du nez, menace d heures de colle, d éteindre la clim et maintenant le plus effarant les « notes covid »!!

Sur la note de 20 qu'il y a l orole durant le cours il enlève 1 point à qui osera baisser en dessous du nez le masque!

C est légal ? C est autorisé de créer des baromètres d évaluation sur le bon ou mauvais port du masque? Si vous pouvez me conseiller sur les démarches à suivre pour arrêter cet imbecile?

Merci de votre attention !

Le maître de mon fils leur a dit que celui qui enlève son masque ne serait ce que 1 seconde aura à écrire 20 fois les raisons pour lesquelles il faut porter le masque 😞😞

C'est inadmissible 🔥🔥🔥

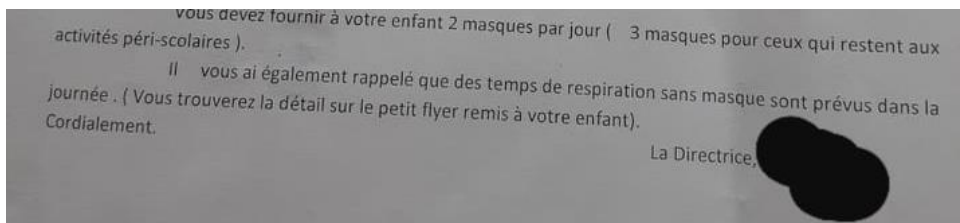
9 févr. · 🤔 · Retour du collège de ma fille point enlevé sur son évaluation d'espagnol à cause du port du masque 😞 Elle ne connaît pas comment je m'appelle celle là ????

Bravo à vous moi ma fille viens d'être collé car à la récréation elle porte mal son masque 😞😞 les enfants St avec leurs masque de 7h50 à 12h00 sans pouvoir le retirer même 2 minutes sinon ils se font coller 😞

- **Mise en place d'un système de points / demander l'autorisation pour aller respirer**
⇒ Cela entrave aux libertés fondamentales de l'enfant / l'être humain : respirer

Extrait de témoignages

veux qu'il puisse baisser le masque sous son nez. Elle a répondu "ah non il en est pas question en classe il doit garder le masque sur le nez, s'il veut respirer il lève le doigt et demande la permission d'aller RESPIRER dehors". Je lui dit et pour la récré



- **Enfant avec un PAI : manque d'information sur les adaptations possibles, obligation du port du masque dans certains établissements => enfant et parents en difficulté**

Extrait du PROTOCOLE SANITAIRE

La seule contre-indication aujourd'hui identifiée au port du masque est celle de l'autisme sévère (ou de tout autre trouble analogue). Il a été jugé, sur la base de certificats médicaux produits à l'instance, que le port du masque sur une longue période provoque chez un enfant souffrant d'autisme sévère une forte anxiété et des troubles de la concentration, ce qui constitue un motif médical justifiant le bénéfice d'une dérogation au port permanent du masque au sens de l'article 2 du décret du 29 octobre 2020 (JRTA Rennes, 27 novembre 2020, n° [2005227](#)).

Répercussions constatées du port du masque sur la santé physique des enfants

• Troubles physiques :

Ont été remontés par des parents d'élèves les symptômes suivants chez leur enfant

- ⇒ Certains au retour de l'école après une journée à porter le masque
- ⇒ D'autres ont été contactés par les directeurs d'écoles pour récupérer leurs enfants au cours de la journée
- ⇒ Il s'agit d'une **mise en danger d'autrui**

- Fatigue
- Maux de tête
- Maux de ventre
- Nausée
- Vomissements
- Vertiges
- Faiblesses
- Difficulté à respirer, Spasmophilie
- Malaise vagal
- Difficulté à courir dans la cours
- Problèmes dermato modérés à élevés voire infectieux

Extrait de témoignages

Pour ma part j'ai constaté depuis la rentrée de janvier un épuisement chez mes élèves de 4ème et de 3ème!

En 15 ans de carrière je n'ai jamais vu des moitiés de classes s'endormir (pour de vrai !) pendant mon cours. Avant ça arrivait qu'un ou deux élèves somnolent ou s'endorment et c'était pour moi un signe d'alerte qui témoignait d'une situation problématique à la maison (ambiance familiale difficile, jeux tardifs, manque de cadre...).

Aujourd'hui, même les élèves très actifs habitués sont complètement lessivés en première heure de l'après midi ! Si je devais signaler les élèves qui présentent des signes de fatigue anormale, je devrais le faire pour la moitié de mes élèves ! Et j'ai bien l'impression que la situation problématique ne se situe pas dans leur foyer mais bien à l'intérieur de l'école !

Bonjour hier mon garçon i sorte
lecole i dit maman la moitié de ma
classe la disparue ?bin étonné (pas
si étonné que ça) mi demande ali
bin kossa la arivé , la di na marmay
la gagné mal de tête , néna la
gagné mal au ventre et néna la
vomi dans la classe , bin ma dit ali c
l'effet du masque , ça c'est l'école

Bonjour à tous, ma fille est asthmatique allergique depuis ses 15 mois, elle a 9 ans et son l'école est bienveillante et tolérante, ils n'imposent pas le masque en permanence. Mais malgré tout, je voudrai témoigner que cela reste néfaste, elle est rentrée avec des éternuements sans fin, le nez qui gratte et qui coule, les yeux irrités et qui démangent. Aujourd'hui pas d'école car elle a saigné du nez aussi cette nuit je vais l'emmener voir son médecin 🙄🙄...

Pour ma part, mon fils 12 ans est au collège. Mais cette aberration du port du masque devient gravissime et lui coûte sa santé.

Mon fils a une malformation des veines cérébrales. Nous l'avons appris lorsqu'il a fait une hémorragie cérébrale juste le dernier jour avant les vacances de Noël. Son neuro-pédiatre nous a expliqué que l'hémorragie était due à des maux de tête répétés, en effet, depuis la fin du confinement, chaque retour au collège avec le masque lui donnait maux de tête à répétitions. Evidemment aucun mal de tête en vacance.

Ses maux de tête étaient dus au port prolongé du masque. Il a donc fait une hémorragie cérébrale à cause de ce foutu masque porté non stop toute la journée, malgré le fait de trouver un masque adéquat et de le changer toutes les 3 heures.

La neuro-pédiatre nous a affirmé qu'un risque de récurrence était possible. Le médecin traitant a demandé une dérogation du port prolongé et même proposé la visière.

Le rectorat a tout refusé en bloc. Non considéré comme handicapé, mon fils n'a le droit à aucune dérogation et doit porter le masque toute la journée.

Les maux de tête ont repris, j'ai la peur au ventre tous les matins que son cerveau re-saigne, avec les séquelles possibles qui en découlent.

Bonjour

Ma fille a déjà souvent mal à la tête alors la n'en parlons pas avec le masque .. plus les petits boutons rouge qui s'ajoutent autour de la bouche , lundi soir gros maux de tête rien mange au lit à 19h30.. aujourd'hui elle avait mal à la tête.. l'école lui a pris la fièvre deux fois ... On lui a dit dis

maîtresse pour trouver un arrangement qu'il à refusé catégoriquement, du coup avec 4 parents nous sommes allés voir l'inspectrice académique qui nous a reçu 30min pas plus! Pour nous proposer une solution aberrante !!
"Je ferai en sorte que vos enfants ai du temps supplémentaire pour respirer!!
Mais où va t'on !! Ma fille n'a besoin de personne pour lui ordonner quand respirer!!

Mon fils, 8 ans et demi en CE2 a porté le masque lundi matin le 8-02. Nous l'avons récupéré à midi avec des maux de tête qui ne passaient pas. Nous l'avons donc gardé à la maison l'après-midi. Mardi 9-02, nouvelle tentative avec le masque toute la journée. Il revient avec des maux de tête importants et une grosse fatigue (il pleure un peu à tout propos). Ces maux de tête ont été nous dit il supportés toute la journée. Lorsque je lui demande pourquoi il ne l'a pas dit pour qu'on vienne le chercher, il me répond qu'il l'a répété plusieurs fois à la maîtresse mais qu'elle lui a seulement proposé de mettre de l'eau sur son front.

Les maux de tête ont fait leur apparition avec le déconfinement, et plus précisément avec le port constant du masque au collège. Malgré de nombreux essais de masques différents et un changement toutes les trois heures, le masque lui donnait des maux de tête à répétition qu'il n'avait jamais eus de sa vie. Comble de l'ironie, ces douleurs s'arrêtaient systématiquement le week-end et pendant les périodes de vacances scolaires.



- **Difficultés de concentration**

⇒ Cela a été relevé par des enseignants et personnels d'éducation.

Extrait de témoignages

Les enfants quand a eux son épuisé et manque de concentration en classe on constate des migraines aussi .

- **Difficultés dans les apprentissages** : difficultés de compréhension et d'expression

Cela a été relevé par des enseignants et personnels d'éducation.

- **Risque accru d'auto contamination du fait de la manipulation fréquente du masque**

- ⇒ masques mouillés
- ⇒ masques souillés
- ⇒ utilisation du masque non maitrisé par des jeunes enfants

Extrait du CONSEIL D'ETAT Ordonnance du 23 novembre 2020

15. Les deux requêtes font valoir qu'en tout état de cause, les enfants de 6 à 10 ans ne sont, du fait de leur jeune âge, pas en mesure de faire un usage du masque conforme aux recommandations des autorités sanitaires, faisant ainsi échec au bénéfice attendu en termes de santé publique. Comme le relève en effet le HCSP dans l'avis du 29 octobre cité au point précédent, si l'efficacité intrinsèque des masques n'est pas modifiée chez l'enfant, l'ajustement du masque au visage est plus difficile et l'efficacité du port du masque serait réduite, voire même une auto-contamination pourrait être favorisée. Le HCSP relève également que l'adhésion au port d'un

Extrait de témoignages

En la récupérant à 15H30 ..
Horreur et colère ...
le masque aurait été changé apparemment à 14h et je cite " votre fille doit beaucoup bavé ou alors elle a bu de l'eau à travers..."
Ma fille m'a dit qu'elle n'arrivait pas trop à respirer, qu'elle devait le garder tout le temps même en classe et qu'elle pouvait juste le baisser pour mettre le nez dehors de temps en temps ...
Mais à quel moment on perd toute lucidité et on laisse une enfant avec un masque dans un tel état
En tout cas l'image parle d'elle même sur la nocivité du masque et le nid à bactéries que ça peut être ...



L'efficacité du port du masque doit réunir plusieurs conditions qui ne sont surtout pas respectées quand on impose cette aberration à nos marmailles : en plus du taux d'humidité importante à la Reunion pendant cette période estivale, et de la manipulation excessive (qui est normal quand ont est un enfant !!), j'ai appris aujourd'hui que dans l'école de ma fille les enfants changent le masque après la pause méridienne !!, c'est à dire à 13h au moment de reprendre le cours de l'après-midi, donc après un port de plus de 5h !!! . A noter que les enfants ont garder ce même masque pendant la restauration scolaire et la grande récréation . Donc, cela ne m'étonne guère

En colère , ce matin au petit déjeuner mon fils de 7ans ,me raconte qu'hier sa maitresse qui est aussi sa directrice , a pris son crayon à oser ramasser un masque d'un camarade de classe , et lui a rendu , sans même le nettoyer . elle va m'entendre ce matin . Mon fils m'accompagne et reviendra avec moi à la maison .

A mon tour de vous apporter le récit de ma fille 6 ans ce jour. Elle que j'avais gardé à la maison jeudi et vendredi dernier suite au mouvement de mercredi auquel j'ai participé.

Elle me dit être allée aux toilettes et que pour je ne sais quelle raison le masque est tombée dans la cuvette. Elle l'aurait alors rattrapé très très rapidement, toujours selon elle. Puis l'aurait tout simplement remis à son visage.

Elle était touchante parce qu'avant de me le raconter elle m'a fait promettre de ne pas m'énerver. Elle n'a rien dit à personne de peur d'être grondée.

Mardi à 15h30 je la récupère avec un masque dégoûtant, rempli de salissures et celui qui est dans son sac ; à savoir celui qu'elle a porté dans la matinée; tout aussi sale si ce n'est pire ...

Je demande au professeur s'il trouve ça normal de laisser un enfant avec un masque aussi sale que ça sur la bouche, il me répond qu'il n'a pas vu et que ma fille bave beaucoup ... qu'elle a peut être bu à travers avec sa gourde bref il ne sait pas ... et ne semble pas plus choqué que ça ... me dit que les masques chirurgicaux sont mieux... et que la prochaine fois il lui en donnera un troisième ...

Répercussions constatées du port du masque sur la santé mentale des enfants

• Démotivation

Extrait de témoignages

« L'école c'est devenue une prison
J'ai des profs je n'ai jamais vu leur visage depuis la rentrée, je ne connais pas leur visage
Il y a des élèves dans ma classe, je connais pas leur visage.
Je commence à oublier le vrai visage de certains de mes amis, tellement ça fait longtemps que je ne les ai pas vu sans masque.
C'est tellement rare de voir le sourire de quelqu'un. »

Bonjours! Mes enfants(collège et primaire) n'arrivent plus à respirer avec leur masque. Dont la difficultés à ce concentrer en classe , malaise en sport cause il font leur sport avec leur masque. Il n'arrive plus à comprendre l'intérêt de travail en étant étouffé par un masque et même être pénalisé pour cela... ils ont de moins en moins envie d'aller à l'école.

• Angoisse

- ⇒ Des enfants se cachent pour respirer
- ⇒ Peur du virus par manque d'information
- ⇒ Les enfants subissent une pression psychologique tout au long de la journée
- ⇒ Climat anxiogène / Entretien de la peur des autres

Extrait de témoignages

Cas co-vid dans mon école

La directrice a débarqué dans ma classe pour en informer les parents via un petit mot dans le cahier de liaison.

Elle l'a du coup dit aussi aux enfants...

Elle en a "rajouté une couche" quand elle a vu la plupart de mes élèves, le masque sur le menton, qui l'ont remonté très vite sur le nez, quand elle est entrée.

Elle a commencé à leur dire que ça n'arrive pas qu'aux autres! Vous qui avez remonté votre masque quand je suis entrée.

Il faut bien mettre son masque pour vous protéger et aussi protéger les autres.

Voilà le discours culpabilisateur qu'on tient dans certaines écoles.

Aucun mot de l'institution pour rassurer et dédramatiser.

Moi n, je leur ai dit de ne pas paniquer, que l'élève malade n'était pas dans l'école depuis la semaine dernière et que quand on est malade on est soigné.

Le mal a été fait : une petite a commencé à faire une crise d'angoisse en me disant qu'elle n'arrivait plus à respirer.

Mon fils ce matin devant l'école, il m'a regardé avec ses petits yeux en me demandant "maman est ce que je peux enlever mon masque pour respirer ?"

Maintenant il faut demander la permission
Mais où va t'on ?

Enfant isolé dès lundi et pendant toute la semaine:

- au fond de la classe (ils étaient 2)
- pendant la récréation
- dernier à pouvoir aller manger à la cantine

Influence psychologique de la maîtresse qui a demandé à notre fils d'essayer de nous raisonner

je me permets de vous contacter car ma fille de 6ans a eu une éviction d'école de 15 jours car elle a développée des troubles anxieux à l'annonce du port du masque avec certificat médical à l'appui (pleurs incontrôlés, perte d'appétit, cauchemars, comportement irritable, refus d'aller à l'école ...à la base c'est une enfant qui adore l'école, sa maîtresse et ses amis). J'en ai fait donc part à sa maîtresse (très compréhensive et à l'écoute) et à la direction. Lorsque mon mari a apporté le certificat médical à l'école la directrice lui a dit que l'absentéisme serait remonté et qu'en cas de prolongement on risquait de nous supprimer ou de réduire nos allocations familiales ! Personnellement nous

Lundi matin : angoisse, mal au ventre, a vérifié son sac 3 fois (Je n'exagère pas) si elle avait bien ses 2 masques 1 pour le matin et 1 pour l'après-midi 😞

Mardi matin : idem
Mardi en fin de journée en la récupérant de la garderie les plaintes commencent.

Mardi : "Maman aujourd'hui j'ai eu mal à la tête"

Mercredi pas d'école, pas de masque donc pas de problème.

Jeudi : "Maman aujourd'hui ma meilleure amie et moi on a senti notre cœur battre tellement fort qu'on est allé s'allonger sous un arbre, on a eu peur maman j'ai cru que j'allais mourir"

Vendredi : "Maman j'ai eu des nausées et des migraines toute la journée, j'en peu plus de porté ce masque mais nous sommes obliqué car



- **Altération des relations sociales adulte-enfant, adulte-adulte et enfant-enfant**

Cela a été relevé par des enseignants et personnels d'éducation.

- ⇒ Hausse de l'agressivité envers les enseignants, manque de respect envers les adultes
- ⇒ Tensions entre le personnel à cause des différences de compréhension et application des protocoles

- **Discrimination, stigmatisation, culpabilisation, pression morale, harcèlement**

- ⇒ Enfant placé au fond de la classe
- ⇒ Enfant isolé dans le bureau du directeur ou dans une salle sans instruction
- ⇒ Enfant montré du doigt lorsque le masque n'est pas porté « correctement »
- ⇒ Entretien d'une culpabilité et d'une responsabilité non fondées sur la santé des plus âgées et sur le risque de transmission du virus

Extrait de témoignages

voilà, mon enfant est scolarisé à l'école primaire
la directrice de cette école s'amuse à passer de classe en classe et
à pointer du doigt les petits qui portent "mal" le masque ! car oui, moi j'ai
dit à mon enfant de le porter mais sous son nez !

Ma fille accepter sans masque
Mais mise seul dans une salle sans cours!
Juste un surveillant de temps en temps .
Pas d'instruction

Lors de la semaine de tolérance, Ma fille qui était sans masque m'a raconté que lorsqu'elle était en train de discuter avec un groupe de copains une maîtresse est venue leur dire: "Éloignez vous d'elle de 2m et ne lui parlez plus" puis à ma fille "tu seras seule et isolée tant que tu n'aura pas de masque"

Bonjour je vous fait part de l'expérience vécue par mon fils depuis cette histoire de masque. Lundi matin j'ai dû signer un papier précisant que je refusais que mon fils porte le masque. Il est donc rentré sans masque mais arrivé dans sa classe il s'est vu imposer un masque par sa maîtresse. Il a quitté sa classe en pleurs et est revenu au portail de l'école où j'étais encore heureusement et après avoir réussi à le calmer il m'a expliqué que sa maîtresse voulait qu'il mette le masque absolument. J'ai haussé le ton avec la directrice pour que ça ne se reproduise pas car rien que l'idée de porter le masque met mon fils dans un stress total, lui qui ne supporte même pas un masque de carnaval. Il est donc retourné en classe mais à été isolé à une table seule car vu qu'il ne fait pas l'effort de porter le masque c'est injuste pour ses copains qu'il ait le droit de s'asseoir avec eux selon les dires de sa maîtresse...Heureusement que d'habitude il a

Elle a menacé qu'elle allait couper les ventilateurs si ma fille ne mettait pas le masque...

Peu importe le moment de la journée, en classe ou en récréation, ma petite me dit ne pas avoir le droit de parler à personne, que c'est interdit, sinon "elle va leur cracher dessus" (aux autres enfants).

Elle peut parler seulement si maîtresse l'interroge et lui donne la parole.

Elle n'a pas le droit de leur faire "rrrr" en récréation, des rugissements pour jouer avec ses camarades. Sinon elle se fait gronder.

Elle est donc toute seule en classe et toute seule pendant les récréations. Elle me dit s'ennuyer, être triste et avoir envie de pleurer.

Elle ne veut plus aller à l'école. Elle qui adorait l'école.



Pour le respect des droits fondamentaux.

Mon fils ce matin devant l'école, il m'a regardé avec ses petits yeux en me demandant "maman est ce que je peux enlever mon masque pour respirer ?"

Maintenant il faut demander la permission
Mais où va t'on ?

LE COLLECTIF PARENTS974MOBILISATION

parents974mobilisation@gmail.com

